

Représentant du SPAC/CFDT : Colette Dumont.

I - Approbation du dernier CR du 6 juin 2007.

II - Suivi des questions abordées au CHSCT précédent :

*Mise sur Intranet des documents concernant les CHSCT : PV des CHSCT des différents sites, plaquette harcèlement, réglementation... -

M. Charve souligne qu'un seul CHSCT a envoyé son CR, une note de rappel va être envoyée pour faire évoluer la réglementation et demander au chef de service de faire parvenir dans les temps les documents à mettre en ligne.

*Défibrillateurs.

Mme Vauclin et le Dr Kalfon avaient tenté d'élaborer un planning pour en équiper certains sites, des contretemps sont intervenus avant que la cellule des marchés ne passe la commande sur des prix négociés : certains services trouvant l'opération trop longue s'en sont équipés, en l'achetant directement. Un appareil coûte tout de même plus de 3000 euros, il faut donc à nouveau refaire un recensement de ce qui existe.

60 appareils étaient prévus par la cellule des marchés, achetés sur 4 ou 5 ans.

La commande devrait être passée en février !

Un point sera fait par Mme Vauclin avant le prochain CHSCT.

*Harcèlement moral.

2 formations ont eu lieu, une 3^{ème} est prévue à l'automne, les suivantes se feront en fonction des demandes. Compte tenu du fait que la formation se fait sur la base du volontariat, elle pourrait rentrer dans le catalogue des formations.

Les OS constatent que la formation, bien adaptée, ne débouche sur rien de concret, les problèmes de souffrance au travail sont en effet toujours là (*Cf questions diverses*), identifiés et souvent non pris en charge.

Mise au point de M. Charve qui rappelle que le mot « cellule » ne lui plait pas, et le remplace par « réseau » : la gestion de ce problème reste du ressort de l'administration locale, le réseau serait là pour alerter et signaler les cas à l'administration, avec l'accord ou pas de la victime. Il nous informe qu'une rédaction d'un protocole d'application de la plaquette va être envisagée, il n'a pas eu le temps de mettre ce projet à exécution !

La CFDT pointe qu'il est dommage que l'encadrement ne soit toujours pas associé à cette formation pour prévenir, détecter et traiter des cas de souffrance au travail.

*Climatisation des vigies.

Un questionnaire avait été envoyé pour faire un état des lieux des climatisations dans les vigies, 34 réponses seulement sont revenues à la DO.

Ces problèmes sont de toutes façons à régler sur place en fonction des recommandations du fabricant.

*Mise en oeuvre de l'interdiction de fumer à la DGAC.

Sur certains sites, le respect de la loi n'est pas toujours effectif, et M. Charve nous fait part de l'avis du Dr. Kalfon qui demande de mettre les moyens nécessaires pour orienter les fumeurs qui voudraient s'arrêter de fumer.

D'autre part, il réfléchit à l'installation d'un véritable abri là où il n'y en a pas, pour ne pas pousser les fumeurs invétérés à fumer dans leur bureau.

III - Bilan accidents pour 2007.

Comparés au bilan des accidents à la Fonction Publique, les accidents du travail sont en baisse à la DGAC.

Par contre les accidents de trajet sont en augmentation par le nombre (vélo et moto), mais aussi en gravité et en jours d'arrêt de travail.

IV - Evaluation des risques.

Certains services ont fourni et rempli le logiciel d'évaluation des risques.

Recommandations est donnée aux autres chefs de services d'établir un bilan le plus rapidement possible pour qu'à chaque CHSCT, un état d'avancement du Document Unique soit établi.

V – Questions diverses.

- rayonnements et risques d'exposition aux radars : suivre les recommandations de l'INRS et se rapprocher de DTI, il s'agit d'enquêtes anciennes datant de feu le STNA.

- pandémie : date de péremption dépassée ou presque des masques de protection : un marché est prévu par le MEDAD.

- la mise à jour des plans de prévention (mutation, départ, retraite,..) est à lancer par les chefs de service.

- grave problème de souffrance au travail en DAC Ouest soulevé par une OS. Vive réaction de M. Charve : ce problème est à régler à l'échelon local de la DAC, si besoin par lui-même ensuite, mais surtout pas au cours du CHSCT National...

Rejoignez dès maintenant le SPAC CFDT. Plus nous serons nombreux, plus nos actions auront des chances d'aboutir...

J'ADHERE AU SPAC CFDT

Nom :

Prénom :

Service :

*A transmettre par fax ou par courriel
(voir ci-contre)*

SPAC CFDT

spac.cfdt@wanadoo.fr

TROIS ADRESSES :

Mas Aldebert
34134 MAUGUIO Cedex
cfdt-national@regis-dgac.net
Tél : 04 67 64 42 24
Fax : 04 67 22 13 63

50 rue Henry Farman
75720 PARIS Cedex 15
cfdt-dgac@regis-dgac.net
Tél : 01 58 09 45 55
Fax : 01 58 09 45 81

ENAC BP 54005
31055 Toulouse Cedex 04
enac.cfdt-national@enac.fr
Tél – Fax : 05 62 17 42 03

UN SITE INTERNET :

www.spac-cfdt.org

